

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 27 mars 2012

**Présents :** Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Michelle NAPOLITANO, Sylvie BROUILLARD, Annie DOUSSINT, Nathalie LEBRETON, Maryse LAUMONIER, Sylvie CHUDEAU et Mrs Roger TRILLAUD, Marc OUDET, Jean-Michel DUMAZERT, Jean Jacques CANAL, et Vivian DE BONA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir:**

Mme Paule MASSON pouvoir à Mme Annie DOUSSINT  
Mr Sébastien DESBOURDES pouvoir à Mr Jean-Jacques CANAL

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle NAPOLITANO

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Michelle NAPOLITANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **2) Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 31/01/2012 et du 22/02/2012**

Le compte rendu du conseil municipal du 31/01/2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu du conseil municipal du 22/02/2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3) Convention relative à l'organisation de l'agence postale communale**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Boissy le Cutté a été signée avec La Poste en date du 14 avril 2009 pour 3 ans. Elle précise que seule La Poste est engagée car la commune peut dénoncer la convention avec un préavis de 3 mois. Mme TOSTIVINT rappelle qu'auparavant le remboursement du salaire de l'agent de la poste correspondait aux heures effectuées, depuis la convention précédente, la poste a mis en place un montant forfaitaire.

Mme LEBRETON demande si durant la période des 9 ans, une augmentation du nombre d'heures est possible ou non. Mme TOSTIVINT répond que les précédentes révisions ont été faites à la baisse par la poste et non l'inverse. Elle rajoute que de choisir une période de 9 ans sans étude de révision permet une sécurité de maintien du service sur 9 ans à la commune.

Elle propose au conseil municipal une nouvelle convention pour le renouvellement du service aux mêmes conditions avec pour seule différence la durée qui passe de 3 à 9 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la convention de la poste relative à l'organisation de l'agence postale communale de Boissy le Cutté pour une durée de 9 ans et autorise Mme le Maire à signer la convention.

### **4) Fiscalisation du SIARCE**

Mme le Maire précise que la participation de la commune auprès du SIARCE est fiscalisée chaque année.

Le SIARCE par courrier du 12/01/2012 a transmis la participation de la commune, au titre de l'année 2012, qui s'élève à 18 271 €. Cette somme n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à recevoir par la commune. Cette somme est répercutée sur la facture d'eau.

Mme NAPOLITANO demande s'il est possible de négocier ce montant auprès du SIARCE.

Mme TOSTIVINT répond que la participation est délibérée par le comité syndical du SIARCE et ensuite transmise pour information à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la fiscalisation de la participation 2012 au SIARCE.

## **5) Vote des taux d'imposition 2012**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition 2011 :

- 8.31 % Taxe d'habitation
- 9.52 % Foncier Bâti
- 36.25 % Foncier non Bâti

Mme TOSTIVINT demande l'avis des membres du conseil sur le maintien des taux. Mme NAPOLITANO demande comment sont calculés les taux. Mme le Maire répond que les taux sont calculés selon les besoins d'une commune.

Mme LEBRETON demande à quoi sert une augmentation des impôts. Mme TOSTIVINT répond qu'une commune augmente les taux d'imposition pour une augmentation des recettes afin de réaliser des projets. Mr DUMAZERT précise que l'année dernière les taux ont été augmentés de plus de 10% pour le remboursement d'un emprunt. Il rajoute qu'en plus des taux de la commune, il y a une assiette de base qui est réévaluée régulièrement par l'État ou le département et que c'est indépendant de la volonté de la commune. Mme LAUMONIER précise que les membres présents lors de la dernière commission finances sont de l'avis de ne pas augmenter les taux actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, vote le maintien des taux d'imposition pour l'année 2012 soit 8.31% pour la taxe d'habitation, 9.52% pour la taxe foncière sur le bâti et 36.25% sur la taxe foncière du foncier non bâti.

Mme TOSTIVINT informe que l'année dernière l'augmentation des impôts a rapporté environ 11000€ au budget communal qui correspond pratiquement au montant de l'augmentation de la TVA du 1<sup>er</sup> mars 2012, 5.5% à 7% et de 19.6% à 22% sur une majorité des prestations.

## **6) Compte de gestion du budget communal 2011**

Mme le Maire demande à Mme LAUMONIER de présenter le compte de gestion du budget communal 2011.

Mr CANAL précise qu'il a reçu un document de 50 pages, recto verso, sans aucune autre information, que durant l'année malgré ces demandes et celles de la commission travaux, il n'a eu aucune réponse. Aujourd'hui, il ne lui est pas possible en 3 jours d'étudier ce document et de donner son avis sauf si la commission finances a validé le compte de gestion.

Mme TOSTIVINT répond que le compte de gestion et le compte administratif sont établis afin de vérifier que les comptes de la perceptrice sont bien en adéquation avec ceux de la commune.

Mme LAUMONIER précise que ces documents relatent les dépenses de l'année passée et qu'elle a été chargée des finances communales que depuis septembre 2011. Mr DUMAZERT demande si les dépenses correspondent à ce qui a été inscrit au budget 2011. Mme LAUMONIER répond que les écritures de chaque document sont bien en adéquation et qu'elle ne peut pas en dire plus n'étant pas en charge des finances avant.

Mme NAPOLITANO demande qui était en charge des finances début 2011. Mr CANAL précise que Mr BOHER a été adjoint aux finances de janvier à mai 2011. Mme NAPOLITANO demande qui a été chargé des finances de mai 2011 jusqu'à la prise en charge par Mme LAUMONIER. Mme TOSTIVINT précise qu'il n'y a pas eu de reprise par un autre élu avant Mme LAUMONIER.

Mme LEBRETON constate qu'une simple note de synthèse aurait permis aux membres du conseil de mieux comprendre les documents.

Mme TOSTIVINT informe que la commission finances de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde présente les informations de la même façon que Boissy le Cutté. Mme le Maire rajoute que pour être conforme à la législation, les documents doivent être obligatoirement transmis pour le vote.

Mr DUMAZERT et Mme BROUILLARD précisent que la note de synthèse aurait du être fournie en plus avec les explications de la non-réalisation de certaines dépenses. Mme TOSTIVINT rappelle que certains élus, l'an passé, ont trouvé la présentation des documents très longue et fastidieuse.

Mme LEBRETON fait remarquer qu'une commune peu difficilement se prononcer sur un nouveau budget sans avoir fait le bilan de l'année écoulée. Mr CANAL rajoute que c'est le rôle de la commission finances.

Mme TOSTIVINT précise que c'est l'objet du prochain conseil. Mme LAUMONIER rajoute que ces éléments seront proposés pour la prochaine commission finances du 3 avril.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil de procéder au vote du compte de gestion 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 pour et 5 abstentions (Mme LEBRETON, Mrs TRILLAUD, CANAL, DESBOURDES et DE BONA), adopte le compte de gestion du receveur percepteur pour l'exercice 2011 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune.

### **7) Compte administratif 2011 du budget communal 2011**

Mme le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif du budget communal 2011.

Dépenses de fonctionnement	678 880.63 €
Recettes de fonctionnement	818 517.87 €
Excédent de fonctionnement	139 637.24 €
Dépenses d'investissement	36 726.81 €
Recettes d'investissement	23 962.30 €
Déficit d'investissement	12 764.51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 pour et 4 abstentions (Mme LEBRETON, Mrs TRILLAUD, CANAL et DESBOURDES), adopte le compte administratif 2011 du budget communal.

Mme DOUSSINT demande qu'elle est l'utilité de la commission finances. Elle rajoute qu'elle souhaiterait en tant que membre de la commission finances, faire partie du travail de préparation des documents budgétaires. Mme LAUMONIER répond qu'actuellement plusieurs demi-journées de travail avec le secrétariat sur la préparation du budget ont été nécessaires et qu'il est difficile de pouvoir planifier des commissions finances avec tous ces membres en journée pour une première ébauche budgétaire. Mme LAUMONIER rajoute qu'auparavant l'adjoint aux finances travaillait seul sans concerter les autres élus avant de présenter son projet de budget. Mr DUMAZERT précise qu'il a participé à des réunions ou discussions finances sur la préparation de tous les budgets précédents, sans être membre de la commission finances.

Mme TOSTIVINT précise qu'il faut une base de travail avant d'appréhender les finances et pour avoir matière à discussions.

Mme LAUMONIER rajoute que la commission finances va discuter du budget qui sera ensuite présenté aux élus. Mr DUMAZERT demande qu'elle est la date butoir pour approuver le budget 2012. Mme LAUMONIER répond au 15 avril 2012.

### **8) Affectation de résultat au budget communal 2012**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2011 afférent au budget communal et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 430 832.60 € (002)
- un déficit d'investissement de 13 290.29 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2011 au compte 1068 du budget primitif communal 2012, soit 13 290.29 €.

Mme LEBRETON demande la cause du déficit d'investissement. Mme LAUMONIER répond qu'en investissement il n'y a pas eu de recettes et que la commune a réalisé des dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 pour et 3 abstentions (Mme LEBRETON, Mrs CANAL et DESBOURDES), décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2011 au compte 1068 sur le budget primitif communal 2012 de 13 290.29 € et d'inscrire 417 542.31 € au compte 002.

### **9°) Compte de gestion du budget eau 2011**

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 du budget Eau a été réalisée par le receveur percepteur en poste à La Ferté Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif établi par la commune.

Mme le Maire précise que contrairement au budget communal, le budget eau dépend des retours des syndicats. Elle rajoute que l'an passé la commune a dû régler 45 000 € au SIARCE suite au transfert de compétences.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur percepteur et ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme TOSTIVINT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 pour et 3 abstentions (Mme LEBRETON, Mrs CANAL et DESBOURDES), adopte le compte de gestion du receveur percepteur pour l'exercice 2011 du budget Eau et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune.

### **10) Compte administratif du budget eau 2011**

Mme le Maire demande à Mme LAUMONIER de présenter au conseil municipal le compte administratif du budget Eau de l'exercice 2011 :

Dépenses de fonctionnement	23 280.51 €
Recettes de fonctionnement	88 289.83 €
Excédent de fonctionnement	65 009.32 €

Dépenses d'investissement	48 846.46 €
Recettes d'investissement	42 554.22 €
Déficit d'investissement	6 292.24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 pour et 3 abstentions (Mme LEBRETON, Mrs CANAL et DESBOURDES), adopte le compte administratif 2011 du budget Eau M49.

### **11) Affectation de résultat au budget eau 2012**

Mme le Maire demande à Mme LAUMONIER de présenter l'affectation de résultat au budget eau 2012. Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2011 afférent au budget eau, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 67 796.49 € (002)
- un déficit d'investissement de 53 237.31 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2011 au compte 1068 du budget primitif de l'eau 2012, soit 53 237.31 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 pour et 3 abstentions (Mme LEBRETON, Mrs CANAL et DESBOURDES), décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2011 au compte 1068 sur le budget primitif de l'eau 2012 de 53 237.31 € et d'inscrire 14 559.18 € au compte 002.

Mme le Maire précise que pour diminuer le déficit, il y a plusieurs possibilités, soit une augmentation de la facture de l'eau de tous les boissillons, soit une augmentation de la participation au droit de raccordement à l'eau potable (droit réglé par une personne lors de la viabilisation de son terrain constructible). Mme LAUMONIER demande l'avis de l'assemblée délibérante sur l'augmentation de la participation au droit à l'eau potable. Cette participation date de 1984 et qui n'a connu aucune augmentation depuis.

Mr DUMAZERT précise qu'il faudrait calculer sur la somme globale payée par les boissillons pour savoir de combien il faudrait augmenter le prix de l'eau. Mme LEBRETON et Mr OUDET demande qu'avant d'augmenter les tarifs il faudrait que la société en charge du réseau recherche les raccordements illicites.

### **12) Revalorisation du prix de l'emplacement place de l'église**

Mme TOSTIVINT propose au conseil municipal de revaloriser le prix de l'emplacement. Mme DOUSSINT précise que les membres présents de la commission finances ont donné un avis défavorable.

Mme le Maire propose une augmentation du tarif.

Mme NAPOLITANO précise qu'afin de préserver un commerce de proximité il faudrait maintenir le prix. Elle rajoute que le montant de la recette complémentaire ne justifie pas une augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 pour et 3 abstentions (Mme LEBRETON, Mrs CANAL et DESBOURDES), décide de maintenir le tarif de 150€ annuelle.

### **13) Questions Diverses**

a- Mme le Maire informe qu'elle a reçu en mairie récemment l'autorisation du préfet pour le démarrage des travaux d'accessibilité du centre de loisirs. Elle rajoute qu'elle a contacté les services de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) pour la réalisation des travaux pendant un temps de vacances scolaires. La CCEJR possède actuellement qu'un seul véhicule et ne peut donc pas délocaliser les enfants de Boissy le Cutté sur un autre centre (effectif trop important). Les travaux seront donc réalisés sur un temps scolaire sous 4 jours environ avec un début des travaux prévu pour le 2 mai prochain.

b- Mme TOSTIVINT informe le conseil municipal qu'elle a obtenu un rendez-vous avec le conseil général le 11 mai. Elle espère pouvoir avoir un accord pour lancer les travaux avant le début de l'été. Elle rajoute que les maires ne sont pas reçus individuellement mais en groupe avec le maire de plusieurs communes qui sont dans la même situation que notre commune.

c- Mme TOSTIVINT informe que le chantier jeune initié par le SIARCE avec des jeunes de Boissy le Cutté, commence le premier jour des vacances de Pâques. Les jeunes auront pour tâche de nettoyer le fossé du cimetière. La commune aura à sa charge les repas des jeunes et la benne pour l'évacuation des déchets.

d- Mme TOSTIVINT informe qu'elle cherche à joindre Mr MARTINS, ancien président de l'association Franco Portugaise pour l'informer du changement de la porte de l'église et afin d'organiser une inauguration pour remercier l'association qui a financé en grande partie la nouvelle porte.

e- Mme Le Maire informe qu'aujourd'hui est arrivé en mairie le devis d'un bureau d'études sollicité par Mr CANAL suite à la visite de Mr PUISAIS de la SICAE en mairie sur l'enfouissement des réseaux. Le bureau d'études prend 10% d'honoraires. Mr CANAL précise que le devis est incomplet car il manque certaines informations sur l'enfouissement des réseaux téléphoniques. Mr CANAL doit donc se remettre en relation avec le bureau.

f- Mme NAPOLITANO demande s'il est possible de repeindre les murs extérieurs au foyer rural qui sont tagués. Mr TRILLAUD propose de fournir au service technique un échantillon du produit écologique qu'il utilise professionnellement.

g- Mme le Maire informe que le monument aux morts a été refait par une entreprise de maçonnerie et que la commande de la plaque pour les morts des deux guerres a été passée aujourd'hui.

h- Mme LEBRETON informe qu'une famille boissillonne a connu un tragique incendie et que des boissillons se sont étonnés que la commune n'ait rien fait pour aider cette famille. Elle précise que la commune avait préparé un courrier en prévision d'une collecte en sollicitant les associations boissillonnes où toutes personnes susceptibles de pouvoir leur fournir vêtements, photos,.... Après avoir eu le propriétaire de la maison en ligne, celui-ci a refusé l'aide de la commune car ils ont par leur assurance une personne qui s'occupe de tout, aussi bien de leur retrouver un logement que de les aider dans toutes démarches administratives ou autres, et que donc ce serait une charge supplémentaire de gérer les dons de part et d'autre. Il remercie la commune pour cette proposition. L'association ASBC a été sollicitée pour une aide et a répondu présent. Mme TOSTIVINT informe que les personnes en charge de la partie administrative se sont déjà chargées de déposer un permis de construire en mairie pour la reconstruction.

i- Mme NAPOLITANO demande s'il est possible de prévoir l'acquisition d'un petit réfrigérateur pour la mairie car lors des manifestations suivies de buffet il n'est pas possible de mettre des boissons et autres au frais. Mme LAUMONIER précise que la demande sera étudiée lors de la prochaine commission finances.

j- Mr OUDET souhaite savoir où en est l'étude de la sécurité le long de la RD 191 sur Boissy le Cutté suite à plusieurs remontées de boissillons. Mr DUMAZERT répond que sur les routes départementales les communes ne peuvent décider seules des aménagements. Mr OUDET demande également s'il était possible de voir pour le remplacement des barrières qui deviennent vétustes le long de la RD191.

Mme LEBRETON demande où en est la demande de matérialisation des deux places devant la superette. Mme TOSTIVINT répond que le bureau d'études d'accessibilité du PNR a réalisé un schéma pour la matérialisation d'une place handicapé qui n'a pas été retenu par la commission urbanisme.

k- Mme TOSTIVINT informe que la Préfecture a demandé l'avancée du dossier sur l'accessibilité. Mme le Maire informe qu'elle a envoyé la copie des décisions du bureau d'études du PNR et que la commune est en attente du document définitif. Elle rajoute que la commune doit soit modifier les trottoirs avec 1m20 de large ou mettre les rues en zone 30. La commission urbanisme a opté pour la zone 30. Mme le Maire rajoute également que le bureau d'études que Mr CANAL a rencontré, a fait également remarquer que les trottoirs de la commune ne sont pas aux normes car ils ne font pas 1m20 de large.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H50.